

LOCATION DE SALLE - GRATUITÉ POUR ORGANISMES RECONNUS

La Régie sports et loisirs Beau-Château souhaite appuyer les organismes reconnus par les villes membres en leur permettant de réserver gratuitement une salle de conférence pour tenir des rencontres nécessaires aux opérations de leur organisme selon les termes suivants :

- Seule la salle de conférences #1 pourra être réservée.
- Un maximum de 8 heures par année sera accordé.
 - Les heures non utilisées ne sont pas transférables à un autre organisme ou à l'année suivante ;
 - Une fois le nombre d'heures utilisé en totalité, les organismes pourront louer des salles selon les tarifs en vigueur.
- La salle doit être disponible ;
- La demande de réservation doit être envoyée par courriel à info@beauchateau.ca ainsi qu'en copie à emie.guindon@beauchateau.ca au plus tard 2 semaines avant la date souhaitée ;
- En cas d'annulation dans un délai de moins de 48 heures, les heures réservées seront déduites de la banque d'heures de l'organisme ;
- Seul le montage en style réunion pour un maximum de 20 personnes sera fourni. Pour toutes autres demandes d'équipement, de matériel ou pour un montage autre, la grille tarifaire entrera en vigueur ;
- Aucun matériel ne pourra être laissé dans cette salle ;
- La capacité maximale de la salle est de 15 à 20 personnes ;
- La demande doit être approuvée par la direction ;